

BEYOĞLU

DIRECT.: Beyoglu, Istanbul Palace, Impasse Olivo — Tél. 41892
REDACTION: Galata, Eski Banka Sokak, Sen Piyer Han 2ci kat
Tél. 49266

Pour la publicité s'adresser exclusivement à la Maison
KEMAL SALIH-HOFFER-SAMANON-HOULI
Istanbul, Sirkeci, Ajirelindil Cad. Kahraman Zade H. Tél. 20094-95

Directeur-Propriétaire: G. Primi

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

La séance d'hier au Conseil de la S.D.N.

L'historique complet de la question du « sancak » par le rapporteur M. Sandler

Genève, 27 A. A. — Le correspondant particulier de l'Agence Anatolie télégraphie :

Voici le texte du rapport présenté aujourd'hui au conseil de la S. D. N. par M. Sandler, ministre des affaires étrangères de Suède, rapporteur du conseil pour la question du « sancak » :

Au cours de sa 95^{ème} session extraordinaire, tenue à Genève au mois de décembre 1936, le conseil eut à s'occuper de la question dite d'« Iskenderun » qui avait fait l'objet d'une communication du gouvernement turc en date du 10 décembre 1936. Le 16 décembre 1936, le conseil, la Turquie s'étant abstenue, adoptait sur la proposition de son rapporteur une résolution par laquelle, constatant que les gouvernements de la France et de la Turquie ont convenu d'ajourner à la réunion ordinaire de janvier du conseil l'examen quant au fond de la question qui s'est posée au sujet de la région d'Iskenderun et d'Antakya, il recommande aux deux gouvernements de poursuivre dans l'intervalle leurs conversations en contact étroit avec le rapporteur.

Conformément à ladite résolution, trois observateurs ont été nommés par le président du conseil. Ils se sont rendus dans le « sancak » d'Iskenderun où ils se trouvent depuis le 31 décembre 1936.

L'ECHEC DES NEGOCIATIONS DE PARIS

D'autre part, pour donner suite au No. 1 de la résolution du conseil ci-dessus mentionnée, les gouvernements français et turc ont poursuivi à Paris, en présence d'un représentant du rapporteur, leurs conversations en vue d'arriver à un règlement de la question. Au cours de ces conversations, la délégation turque a présenté une proposition de règlement visant mot à mot à l'érection du « sancak » d'Iskenderun en Etat indépendant et la constitution d'une confédération formée par la Syrie, le Liban et le « sancak », confédération dont la compétence porterait essentiellement sur les affaires communes suivantes :

1. — Relations extérieures.
2. — Union douanière.
3. — Union monétaire.

Le gouvernement français a estimé que sa qualité de puissance mandataire ne lui permettait pas d'accepter ces propositions comme base de discussion et il a suggéré de faire provisoirement abstraction des positions juridiques respectives pour étudier pratiquement, point par point, les diverses éléments du règlement à intervenir.

La délégation turque n'ayant pas accepté cette méthode, les négociations de Paris n'ont pas abouti et les deux gouvernements les ont poursuivies par voie diplomatique en attendant la réunion du conseil.

Entretemps, et, dès le début du mois de janvier, le rapporteur faisait savoir aux gouvernements français et turc qu'il serait à leur disposition à Genève à l'expiration du 15 janvier pour reprendre l'examen de l'affaire. A la demande des parties et d'accord avec le rapporteur, l'ouverture du conseil, primitivement convoquée pour le 18 janvier, a été reportée au 21 janvier.

LES DEBATS DE GENEVE

Les conversations ont repris le 20 janvier à Genève. L'examen porta notamment sur un document français qui, tout en contestant expressément le bien-fondé des thèses juridiques énoncées par la délégation turque, cherchait un terrain de conciliation en introduisant la distinction du statut définitif du « sancak » et du régime transitoire à adopter jusqu'à l'émancipation de la Syrie. Selon cette conception, pour assurer l'exécution de l'accord de 1921, le statut définitif aurait comporté pour le « sancak » une sorte de survivance du mandat se traduisant, par exemple, par la création d'un haut-commissaire de la S. D. N. de nationalité française. Quant au régime transitoire, il devait préparer le statut définitif, faire apparaître dès à présent le « sancak » comme une entité distincte, tout en donnant satisfaction aux demandes turques concernant les questions administratives et culturelles, la délimitation du territoire et l'usage du port d'Iskenderun. Le gouvernement français a formellement déclaré à cette occasion qu'il acquiesçait d'avance à la décision que le conseil jugerait devoir prendre.

Sans que les conversations en vue d'un

règlement transactionnel fussent interrompues, les thèses juridiques formulées par les deux gouvernements à l'origine de l'affaire, furent l'objet d'un examen préliminaire. Toutefois, l'aspect juridique de la question fut réservé en raison des perspectives de solution positive.

L'ACCORD REALISE

Dans les conversations qui se poursuivirent, on s'employa activement, en procédant à une étude comparative à réduire les divergences que comportaient les deux solutions préconisées. Une entente put être réalisée sur les principes fondamentaux suivants, appelés à régir le statut futur de la région d'Iskenderun :

1. — Le « sancak » constitue une entité distincte. Il jouit de la pleine indépendance dans ses affaires intérieures. Ses affaires extérieures sont gérées par l'Etat de Syrie, sous réserve des dispositions contenues au No. 5 ci-dessous. Il existe une même gestion douanière et monétaire pour le « sancak » et la Syrie.

2. — Dans le « sancak », la langue turque est une langue officielle. Le conseil déterminera, conformément à la procédure visée au paragraphe 10, le caractère et les conditions d'emploi d'une autre langue.

3. — Aucun accord international, conclu par l'Etat de Syrie et de nature à affecter de quelque manière que ce soit l'indépendance et la souveraineté de cet Etat non plus qu'aucune décision internationale ayant les mêmes effets, ne pourront s'appliquer au « sancak » sans accord préalable et formel du conseil de la S. D. N.

4. — Des agents spéciaux assureront entre les deux autorités exécutives la liaison nécessaire pour les affaires nécessaires à la compétence de la Syrie. Pour ces mêmes affaires, les assemblées législatives de la Syrie et du « sancak » auront la faculté d'instituer une alliance interparlementaire et d'en déterminer les modalités.

5. — Le contrôle du conseil de la S. D. N., destiné à assurer le respect du statut et de la loi fondamentale du « sancak », s'exercera dans les conditions suivantes :

- A) La présence sur place d'un délégué, nommé par le conseil de la S. D. N. et qui sera de nationalité française ;
- B) Le pouvoir du délégué de suspendre pour un délai maximum de quatre mois tout acte législatif ou gouvernemental contraire aux dispositions du statut ou de la loi fondamentale. Le délégué se sera tenu, dans ce cas, d'en référer aussitôt au conseil de la S. D. N. qui prendra à ce sujet la décision définitive ;
- C) Le gouvernement français et le gouvernement turc se déclarent prêts à donner suite aux recommandations que le conseil de la S. D. N. leur adressera pour assurer le respect des décisions prises par le conseil. Au cas où, aux termes de la décision du conseil, les deux gouvernements auraient à exercer une action conjointe, ces deux gouvernements se concerteraient préalablement sur les modalités de cette action. Les pouvoirs et les droits du conseil, en ce qui concerne la délimitation, seront à déterminer.

6. — Le « sancak » n'a pas d'armée, aucun service militaire obligatoire ne peut y être institué, aucun ouvrage militaire ne peut y être construit, seules les forces de police locale dont le nombre ne dépassera pas hommes peuvent y être organisées et aucun armement, autres que ceux qui sont nécessaires à la sûreté force de police, ne peut être introduit ou maintenu dans le « sancak ». Les modalités techniques seront déterminées par un accord ultérieur.

7. — Un traité franco-turc sera conclu. Ce traité contiendra des stipulations ayant pour but d'arrêter les formes dans lesquelles la Turquie et la France garantiront l'intégrité territoriale du « sancak ». Cette garantie jouera après consultation des deux parties. Un accord interviendra entre la France, la Turquie et la Syrie dont l'objet sera de garantir l'inviolabilité de la frontière turco-syrienne et d'interdire sur les territoires turcs et syriens toute organisation et activité quelconque dirigée contre le régime et la sécurité de l'autre pays.

8. — Le statut du « sancak » contiendra une clause spécifiant les droits et avantages à reconnaître à la Turquie dans le port d'Iskenderun afin de lui permettre d'être dans la plus large mesure de ce port pour les besoins de son transit.

9. — Le statut et la loi fondamentale

entreront en vigueur aussitôt que le conseil l'aura décidé.

10. — Les décisions et recommandations du conseil seront prises à la majorité des deux tiers, les votes des parties en cause n'entrant pas dans le calcul de cette majorité. Ce texte a rallié l'accord des représentants de la France et de la Turquie.

Je partage avec eux la conviction qu'il y aurait là les bases d'un règlement équitable et conforme au pacte et je ne doute pas que le conseil les approuve. Il ressort du texte qui a été arrêté, que certains éléments sont d'ores et déjà acquis. D'autre part, quelques points appellent des précisions ou même des dispositions complémentaires. Enfin, une étude technique s'impose pour certaines autres matières. Dans cet ordre d'idée, le répertoire suivant a été établi sans caractère limitatif.

A. statut :

1. — Définition du « sancak », voir le No. des principes fondamentaux ci-dessus ;

2. — Confirmations des limites actuelles et examen de la question des trois communes détachées du « sancak » par l'arrêté du 12 septembre 1921 ;

3. — Insertion dans le statut du No. 3 des principes fondamentaux ;

4. — Insertion dans le statut du No. 4 des principes fondamentaux ;

5. — Contrôle du conseil, pouvoirs du délégué du conseil, etc., voir No. 5 des principes fondamentaux ;

6. — Statuts de délimitation à insertion dans le statut du No. 6 des principes fondamentaux. Etude des pouvoirs et des droits du conseil en la matière. — Voir No. 5 des principes fondamentaux ;

7. — Droits et protections des minorités, exercice du droit de pétition ;

8. — Clauses économiques — Port d'Iskenderun. — Voir No. 8 des principes fondamentaux. — Accords postaux ;

9. — Mise en vigueur et dispositions transitoires.

B. — Loi fondamentale :

1. — Les pouvoirs publics, détermination des organes législatif et judiciaire et de leur compétence dans le cadre No. 1 des principes fondamentaux ;

2. — Régime électoral ;

3. — Question des langues. — Voir No. 2 des principes fondamentaux ;

4. — Procédure de modification de la loi fondamentale ;

5. — Mise en vigueur et dispositions transitoires.

LE NOUVEAU COMITE ET LES OBSERVATEURS

Je crois devoir proposer au conseil de pourvoir à l'accomplissement de la tâche indiquée ci-dessus. Il pourrait, d'accord avec la puissance mandataire, charger un comité de spécialistes de l'étude, à l'intention du conseil, de ces divers sujets et notamment de la rédaction du statut et de la loi fondamentale du « sancak ». Ce comité au sein duquel, le rapporteur aura la faculté de se faire représenter, serait composé au maximum de six personnalités choisies en raison de leur compétence particulière par le président du conseil, d'accord avec le rapporteur. Il serait possible au comité de consulter les services compétents du secrétariat ainsi que, si besoin en est, la commission permanente des mandats.

Le mandat des observateurs nommés, conformément à la résolution du conseil du 16 décembre 1936, doit expirer, aux termes de ladite résolution, le 31 janvier 1937. Etant donné la contribution qu'ils pourraient apporter, ces observateurs devraient, semble-t-il, recevoir un nouveau mandat du conseil qui prendrait fin au plus tard le 15 mars 1937. Ils seraient chargés de fournir au rapporteur toutes les données utiles en vue des tâches qui restent à accomplir. Le rayon géographique de l'activité des observateurs serait, désormais, étendu dans la mesure nécessaire pour faire face aux études envisagées — voir point 2 du répertoire — Je ne doute pas qu'ils soient en mesure de communiquer dans un délai relativement court des éléments pour l'élaboration du statut et de la loi fondamentale du « sancak », notamment en ce qui concerne les garanties à donner aux populations. Le rapporteur devrait pouvoir convoquer les observateurs à Genève pour faire bénéficier le comité d'experts de leur collaboration directe.

D'autre part, le conseil devrait, conformément au plan envisagé, inviter les gouvernements français et turc à élaborer les accords dont on est convenu. Ces accords seraient ensuite communiqués au conseil avant sa décision finale. Il a été entendu que le statut et la loi fondamentale du « sancak » seraient mis en vigueur dans le plus bref délai en conformité des décisions que le conseil aura à prendre dans sa prochaine session ordinaire. Jusqu'à la fin du mandat, il appartiendra à la France d'assurer l'application du nouveau régime dans toute la mesure compatible avec l'exercice de son mandat.

LE DISCOURS DU DR. ARAS

Le ministre des affaires étrangères turc, M. le Dr. Tevfik Rüstü Aras, prit la parole, dans les termes suivants, à l'issue du discours de M. Sandler :

Au nom du gouvernement de la République, je suis heureux de déclarer que je voterai la résolution qui vient de vous être présentée par votre rapporteur Son Excellence M. Sandler.

Après les négociations souvent très laborieuses, les gouvernements turc et français, imbus d'un même esprit de conciliation, sont arrivés avec l'aide généreuse de votre éminent rapporteur à l'accord que vous allez sanctionner en vertu de votre haute autorité.

Son Excellence M. Sandler vous a présenté dans son rapport une relation fidèle de la question du sancak. Je n'ai donc pas à y revenir. Qu'il me soit seulement permis de dire que pour cette heureuse conclusion, les concours les plus désintéressés ne nous ont pas fait défaut. Les amis communs de la Turquie et de la France ont employé toute leur influence en vue d'aplanir les difficultés souvent très grandes qui ont surgi lors de nos pourparlers. Je tiens à mentionner tout particulièrement l'aide amicale et efficace que nous avons trouvée en la personne de Son Excellence M. Eden, représentant de la Grande-Bretagne. A la satisfaction que l'éminent et principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté britannique a dû éprouver en constatant l'heureuse issue de ses efforts, je crois pouvoir ajouter quelque chose en lui affirmant qu'il a contribué à une oeuvre d'entente internationale réalisée dans un cadre de justice et d'équité.

Il nous reste encore à compléter l'accord réalisé sur des principes essentiels par l'élaboration de plusieurs documents importants qui seront soumis ou communiqués à votre conseil lors de sa prochaine session ordinaire. J'ai la ferme conviction qu'en effectuant ce travail dans l'esprit d'amitié et de conciliation qui a présidé à la préparation de notre accord de principe, nous pourrions réaliser la stabilité dans cette région et assurer le bonheur de ses populations et consolider l'oeuvre de paix et d'entente entre les deux puissances méditerranéennes directement intéressées à ce résultat.

Mon ami M. Litvinof, nous disait hier soir à M. le ministre Delbos et à moi-même, que le résultat obtenu ne vaudra que par son application loyale par les deux parties. Je partage entièrement cette manière de voir et j'ai la ferme espoir que l'accord intervenu s'avérera bon parce qu'il sera bien appliqué par ceux qui y ont intérêt.

Il aura en plus le grand avantage de consolider l'amitié turco-française à laquelle nous avons toujours attaché un grand prix et de créer une atmosphère de confiance propice au développement de bonnes relations entre la Turquie et la Syrie.

Son Excellence M. Sandler a déployé une activité digne des plus grands éloges et nous pouvons dire sans aucune exagération que l'entente intervenue est plus son oeuvre que celle de son collègue. De sa grande intelligence et de son « auto » courtoisie et amicale nous sommes et serons d'attendre encore une aide féconde et généreuse pour le travail qui nous reste à faire jusqu'à votre prochaine session. Comme toujours, la S. D. N. a aidé directement et indirectement ses membres dans la voie de conciliation où ils s'étaient délibérément engagés dès le début. Au nom de mon pays, je lui en exprime ma vive reconnaissance.

...ET CELUI DE M. DELBOS

M. Delbos, ministre des Affaires étrangères français, a pris la parole après M. Aras et a prononcé le discours suivant :

« Au terme de cette négociation qui fut toujours laborieuse et souvent difficile, j'ai l'agréable devoir d'exprimer toute ma gratitude à ceux qui nous ont aidés dans nos efforts.

C'est d'abord à M. Sandler qu'il a l'expression de ma reconnaissance. Il a préparé (Voir la suite en 4^{ème} page)

L'allégresse générale dans le pays

Des manifestations auront lieu à Ankara

Ankara, 17. — (Du correspondant du Tan). — Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à 19 heures à la villa du président du conseil, Ismet Inönü. La séance dura jusqu'à 24 heures. Le conseil prit connaissance du texte de l'accord de Genève.

On considère dans les milieux d'Ankara que cet arrangement est le meilleur que l'on aurait pu obtenir par la voie pacifique et celui qui présente les conditions les plus avantageuses.

Le groupe du P. R. P., se réunira demain, après l'assemblée du Kamutay, et le ministre intérimaire des affaires étrangères, M. Sükrü Saracoglu, y fournira des explications.

Dans les couloirs du Kamutay, les députés se livraient à des discussions très animées, sur le problème du Hatay, et notamment sur les points concernant le trapeze, la langue, les douanes.

Les « Hatayli » se trouvant en notre ville s'apprent à retourner dans leur pays aussitôt que l'accord entrera en application.

Au cours de cette semaine, la jeunesse d'Ankara organisera un grand meeting pour remercier le Grand Chef de la République turque, Atatürk, ainsi que son précieux président du conseil, Ismet Inönü, d'avoir fait triompher les justes revendications des Turcs hors de la mère-patrie.

UN TELEGRAMME D'ATATURK

Ankara, 27 A. A. — Le Président de la République, Atatürk, a adressé au Président du conseil, le télégramme suivant :

Je viens de connaître par le télégramme

Un grand débat sur la défense aérienne de l'Angleterre

1750 appareils en trois ans

Londres, 28 A. A. — M. Simmonds, député conservateur, ouvrit hier après-midi, à la Chambre des Communes le débat sur la défense aérienne en déposant une motion « approuvant le programme de défense aérienne du gouvernement, mais affirmant que le pays est insuffisamment armé pour résister à une attaque aérienne et demandant d'accélérer et d'augmenter la production de matériel volant ».

M. Simmonds déclara que la réalisation du programme gouvernemental — qui doit porter à 1750 le nombre des appareils — demanderait trois années si le rythme actuel de constructions continue. Il souligna la puissance des forces aériennes allemandes.

« L'Allemagne, dit-il, dispose de 150 aérodromes militaires, qui possèdent (Voir la suite en 4^{ème} page)

me qui m'est envoyé maintenant par notre ministre des affaires étrangères, que la décision réglant les destinées du Hatay, a été approuvée par le conseil de la Société des Nations.

Il n'y a pas de doute que l'on donnera la valeur internationale qu'ils méritent aux procédés civilisés et humains dont on a usé dans cette cause nationale. Cette oeuvre servira à prouver encore une fois avec quelle attention soutenue le gouvernement de la République suit le développement des affaires nationales. Elle démontre aussi que pour les faire aboutir sous la forme la plus rationnelle, il agit avec courage et abnégation et demeure toujours prêt à déployer l'énergie et la capacité voulues.

La façon dont cette tâche a été accomplie justifie toutes les félicitations.

Je félicite aussi au nom du gouvernement de la République turque, les Etats sincèrement et réellement attachés à la paix, qui ont assuré leur intervention pour le règlement de cette question nationale, ainsi que le conseil de la S. D. N., de la clairvoyance, de la ténacité et du sang-froid dont il a fait preuve.

Je vous prie de transmettre à tous les membres du conseil du cabinet, ainsi qu'au chef du grand état-major, mes félicitations et les remerciements que j'y joins.

Le président du conseil a répondu au Chef de l'Etat en termes excessivement courtois.

L'emprunt anglais à la France

Londres, 28 A. A. — Les pourparlers franco-britanniques en vue de la conclusion d'un emprunt de 40 à 50 millions de livres sterling pour les chemins de fer français continueront hier.

L'influenza en Grande-Bretagne

Londres, 28 A. A. — Le nombre des cas mortels d'influenza dans 122 grandes villes de la Grande-Bretagne s'éleva, la semaine dernière, à 1130, contre 1100, contre la semaine précédente.

En raison de l'abondance des matières nous remettons à demain notre page de LA MODE

Les opérations autour de Madrid sont contrariées par le mauvais temps

La version gouvernementale au sujet des opérations de mardi devant Aranjuez

Un communiqué officiel de Salamanque annonce que le mauvais temps empêcha les opérations sur tous les fronts autour de Madrid.

On signale de Malaga un mouvement tournant des républicains de Jaen entre Lopera et Porcuna, sur le front d'Andalousie. Une colonne de miliciens avait même avancé jusqu'à Villa del Rio, sur le Guadalquivir, à l'Est de Cordoba. Il s'agit vraisemblablement d'une diversion tendant à détourner vers le Nord une partie des forces nationalistes qui convergent vers Malaga.

De Valence, on confirme l'avance au Nord de Malaga, dans le secteur de Alhama, des nationalistes venant de Granada. Leurs effectifs dans cette zone sont évalués à cinq mille hommes, appuyés par l'artillerie.

« On croit, précise-t-on à cet égard, que Franco veut tourner Jaen par le Sud et Malaga par le Nord. »

Ces trois villes forment une sorte de gigantesque triangle isocèle dont le sommet serait à Granada et qui mesurerait soixante-cinq kilomètres sur chacun de ses petits côtés. Granada-Jaen, au Nord, Granada - Malaga au Sud. La longueur du grand côté, Jaen - Malaga, orienté dans le sens Nord-Sud-Ouest, dépasserait cent-quinze kilomètres. Le mouvement d'exécution comporterait donc une marche de Granada vers l'Ouest, ou plus exacte-

ment vers le Sud-Ouest, de façon à intercepter complètement les communications entre les miliciens de Jaen et ceux de Malaga.

Les républicains se sont repliés, « en bon ordre », dit la dépêche de Valence, sur Ventas de Zaffaraya, en pleine montagne, à l'endroit où la route Granada-Malaga traverse un col de la Sierra de Alhama. C'est là une position défensive géographiquement favorable. En déca de la ligne des crêtes, le pays s'abaîsse en terrasses vers la mer. Les destinées de Malaga se décideront donc sur ces hauteurs qui atteignent et dépassent, en certains secteurs, deux mille mètres.

Madrid, 28, A. A. — L'ennemi attaqua violemment Aranjuez, mardi, cherchant à s'emparer de cet important centre de communications, mais, après une lutte de neuf heures, les forces gouvernementales contre-attaquèrent et repoussèrent les insurgés.

Nous publions tous les jours en 4^{ème} page sous notre rubrique

La presse turque de ce matin

une analyse et de larges extraits des articles de fond de tous nos confrères d'outre-mer.

NOTES ET SOUVENIRS

Tandis que le pays se battait on voulait humilier le représentant de l'armée

Un ancien ministre publié dans le "Tan" ses souvenirs. Voici un épisode du temps où le général Mahmut Seket était ministre de la Guerre :

Que se passe-t-il ? On remarque un grand émoi chez les députés. Quel est cet événement important ? Ca et là, dans les groupes les conversations sont très animées. Par curiosité, je m'approche de l'un d'eux et j'entends quelqu'un dire à haute voix :

— Il a été emprisonné ? Pas possible ! Celui qui parle n'est autre que le député de Karahisar, Omer Feyzi, membre peu influent du parti populaire, mais qui, cependant, vitupère et lance des injures tout autour de lui.

Finalement, on apprend que l'événement du jour est constitué par une démarche faite par la cour martiale pour demander auprès d'elle et emprisonner le député de Dersin, Lütfi Fikri.

En effet, si l'on a eu recours à un tel procédé, alors que le Parlement siège, on a violé la constitution. La réaction des députés contre un acte aussi illégal est justifiée.

Aussi, une motion d'interpellation à adresser au ministre de la Guerre recueillait rapidement les signatures des membres du parti de l'opposition. En tête (on relevait les noms du fameux Ismail, député de Gümlüçine, au nom du parti populaire, Ismail Hakki pacha, député, au nom du groupe des républicains modérés, etc.

Les leaders de l'opposition pour donner plus de force à leur démarche avaient remis la motion en cause à Seyit bey, député d'Izmir, président du groupe parlementaire de l'Union et Progrès.

Ce dernier commença à en donner lecture. Voici en quels termes elle était conçue :

A la Présidence de la Chambre des Députés. Nous apprenons que la cour martiale a voulu mander auprès d'elle et emprisonner le député de Dersin, Lütfi Fikri bey. Or, étant donné que le parlement est en session cela constitue un acte violent fermement la Constitution.

Nous demandons que le ministre de la Guerre soit mandé d'urgence au parlement, afin que, laissant de côté les questions portées à l'ordre du jour, la Chambre entende ses explications sur cet acte inconstitutionnel.

Le 22 octobre 1907. A peine avait-il achevé sa lecture, que Seyit bey dit :

— Mes camarades du parti et moi-même, nous sommes prêts à apposer notre signature sur ce document, mais à condition que sa rédaction soit modifiée.

La motion, après avoir été transformée, fut signée par de nombreux députés de tous les partis et remise à la présidence.

Mise aux voix, elle fut acceptée par l'Assemblée à la majorité.

Les interpellateurs de l'opposition demandèrent la procédure d'urgence, estimant qu'on devait attendre jusqu'à l'arrivée du ministre de la Guerre.

Les députés d'Istanbul, Kirkor Zohrap et Cosmidji, et le fameux député grec de Serfiye, Bassos, se faisaient le plus remarquer à la tribune par la véhémence de leur langage.

Du moment, disaient les deux premiers, que la motion a été adoptée, nous devons suspendre toute autre délibération jusqu'à l'arrivée du ministre. Nous ne devons pas quitter cette enceinte avant d'avoir eu sa réponse.

Je remarquai, en effet, que ses rédacteurs n'avaient pas expliqué sur quoi reposait leur conviction sur l'inconstitutionnalité de l'acte perpétré par la cour martiale.

Pour ma part d'ailleurs, j'estimé qu'ils n'ont pas procédé à une enquête préalable.

Peut-être même tiennent-ils le fait de Lütfi Fikri lui-même. En l'état, il faudrait ajouter, dans la motion cette phrase :

D'après ce que nous nous apprenons de Lütfi Fikri bey, lui-même.

Nouvelles de Palestine

(De notre correspondant particulier) Tel-Aviv, janvier 1937.

Une déclaration de l'Emir Abdallah

L'Emir Abdallah recevant le correspondant du « Daily Telegraph », dans son palais d'Aman lui fit les déclarations suivantes :

« Les troubles en Palestine recommenceront au printemps, si la Commission Royale ne remplit pas les aspirations nationales arabes, c'est à dire l'arrêt immédiat de l'immigration juive en Palestine. »

Telles sont, dans leur crudité, les paroles de l'Emir Abdallah.

Ces déclarations si claires se passent de commentaires.

On attend maintenant la réponse qu'elles comportent de la part du gouvernement britannique.

Un attentat

Un attentat contre l'officier arabe Sadiq Abou Faraha a été perpétré l'autre jour. Un Arabe, en effet, dirigea l'arme contre l'officier. Heureusement, il ne fut pas atteint. Il est à remarquer que l'attentat a eu lieu à la même place où avait trouvé la mort l'officier Ahmed Naif le 2 août dernier.

L'agresseur a disparu.

Dévalisés

Trois Arabes qui retournaient dernièrement de Tul-Karem ont été arrêtés en chemin par deux terroristes armés de fusils. Après avoir dévalisés les passants, les terroristes prirent la fuite, pendant que les infortunés paysans accouraient au poste de police.

Au Conseil sioniste

Une séance du conseil sioniste a eu lieu sous la présidence de M. Ussiskin. A cette réunion participa aussi le Dr. Hafim Weizman. Après que ce dernier eut donné un aperçu de la situation politique, le président le remercia pour ses efforts et lui souhaita une pleine réussite dans ses futurs travaux qui seront entrepris dès son retour à Londres.

Sans permis

Le correspondant du « Falastin » à Beit Chasan manda à son journal que la police de la Transjordanie a arrêté à Arbid, huit Juifs qui voulaient entrer en Palestine avec l'appui de quelques Arabes. Il est à noter que ces Juifs portaient des habits de Bédouins achetés au prix fort.

Le Chéih Farouki devant la C. R.

L'organe « El Islamieh » publie des télégrammes reçus par son rédacteur en chef de plusieurs personnalités de Hébron et de Jérusalem, le priant de témoigner devant la C. R.

Sa qualité de journaliste lui permettra, en effet, d'exposer parfaitement les aspirations de la nation arabe.

A l'école d'officiers de police

On nous communique que l'école d'officiers de police de Jérusalem a reçu cinq nouveaux pensionnaires juifs : deux de Tel-Aviv, deux de Jérusalem et un de Haïffa.

Vente de terrains

Le journal « Al Liwa » s'indigne contre des Arabes traités qui ont vendu ces jours-ci, du côté de Beit Charon, 50 « dönüm » de terre aux Juifs.

Dans l'enseignement secondaire.

Une école secondaire préparatoire, dont les élèves pourront passer ensuite au lycée hébraïque de Haïffa vient d'être créée en cette ville.

Une nouvelle organisation

Nous apprenons que notre ami, M. Eliézer Matalon compte avec la collaboration de M. Arié Tereuman, réunir en une grande organisation tous les ouvriers sépharades de Palestine afin de prendre la défense de leurs intérêts.

LES ARTS

LECONS DE SOLFÈGE AU HALKEVI DE SİSİLİ

Les leçons de solfège commenceront le 1er février, à 5 h., p. m. Ceux qui le désirent sont priés de s'inscrire d'urgence.

LA VIE LOCALE

LE VILAYET

UN NOUVEAU VILLAGE

Il a été décidé d'ériger en village indépendant la ferme de Celtik, du «kaza» de Silivri. La commission permanente du vilayet appliquera cette décision après son approbation par l'assemblée de la Ville.

LA MUNICIPALITE

UN PEU DE TENUE...

Messieurs les épiciers, bouchers, coiffeurs et fournisseurs ont fort peu soin de leur tenue. On les voit souvent sur le pas de leur porte, portant des vêtements en lambeaux et sales. Evidemment on ne saurait exiger d'eux qu'ils se mettent en frais de toilette. Mais de là à se présenter dans un état réellement repoussant, il y a de la marge...

D'ailleurs, indépendamment d'une question de decorum, il y a là, en l'occurrence, une considération d'hygiène publique que l'on ne saurait négliger. La Municipalité vient d'inviter ses préposés à ne plus tolérer pareille négligence vestimentaire.

L'ASSEMBLEE DE LA VILLE

La session de février de l'Assemblée de la Ville commence lundi prochain. L'ordre du jour de la première séance a été élaboré. Le budget de 1937, les procès pour lesquels on ne juge pas opportun de se pourvoir en cassation y figurent notamment. La commission permanente, le vilayet et la Municipalité ont élaboré leurs budgets particuliers qu'ils présenteront suivant l'usage à l'Assemblée. Le directeur de l'enseignement s'est rendu mardi au siège de la commission permanente en vue de s'entretenir au sujet de certaines questions de son ressort. Des crédits ont été ajoutés au budget de la ville afin qu'aucun enfant, parvenant à l'âge de commencer son instruction primaire, ne soit privé des bienfaits de l'enseignement. Dans ce but, de nouvelles écoles devront être fondées et les classes des écoles déjà existantes devront être dédoublées.

LES CAVEAUX DE FAMILLE

Les familles aisées de notre ville entreprennent des démarches, de temps à autre, pour obtenir la concession de caveaux de famille dans les divers cimetières de notre ville. Comme le montant à exiger à ce propos n'est pas fixé, un tarif sera élaboré ainsi qu'un règlement détaillé établissant les conditions de la concession, sa situation juridique et réglant les tarifs en conséquence. Le tarif et le règlement seront soumis à l'approbation de l'Assemblée de la ville.

LES ASSOCIATIONS

LES PECHEURS NE VEULENT PAS ADHERER A LA CAISSE DE SECOURS

Un programme a été élaboré, on s'en souvient par la section de l'artisanat de la Chambre de Commerce, pour l'organisation du secours mutuel parmi les travailleurs de notre ville. Il appert toutefois que certains groupes d'artisans ne désirent pas adhérer à l'organisation projetée. Les pêcheurs, par exemple, désirent créer une association à part. Ils envisagent notamment de louer une section pour leur usage exclusif dans des grands hôpitaux de notre ville. Des études sont également entreprises en vue d'assurer des secours matériels aux membres de l'association.

LE CONGRES DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE

Le congrès annuel de l'association de la presse s'est tenu hier sous la présidence de M. Muharem Feyzi Okay.

Après l'élection de nouveaux membres aux postes vacants du conseil de discipline et des membres suppléants du conseil d'administration, on passa à l'examen du projet de loi relatif à l'Union de la presse. Les délibérations ont été très animées.

A l'issue des discussions, il fut décidé

de retourner le projet à la commission constituée à cet effet, en vue d'examiner à nouveau les articles dont la modification avait été jugée nécessaire.

D'autre part, le projet de loi devant être prochainement déposé sur le bureau de la C. A. N., les députés journalistes interviendront, tant auprès des commissions qu'au cours des débats au Kemutay, pour obtenir le vote des modifications désirées.

La réunion décida ensuite d'adresser ses hommages et ses remerciements à Atatürk à l'occasion de la victoire du Hatay.

Une délégation, élue séance tenante, se rendit à cet effet aussitôt après la réunion, au palais de Dolmabahçe pour s'acquitter de sa mission auprès du Chef de l'Etat.

LE BAL ANNUEL DE L'ASSOCIATION DE LA PRESSE

Les préparatifs en vue du bal annuel de la presse turque sont sur le point de prendre fin. Le bal aura lieu le second jour du Kurban Bayram, dans les salons du «Maxim's». Une commission choisie à cet effet s'emploie activement à régler les moindres détails de cette fête afin qu'elle puisse conserver le bon renom que ce sont acquis les bals de notre grande association professionnelle. Le cotillon se recommandera par sa richesse et les invités par leurs choix. Le bal de la presse a d'ailleurs toujours été le clou de la saison, le plus gai et le plus sélect.

MARINE MARCHANDE

VIEUX VAPEURS MIS EN VENTE

Il a été décidé de mettre en vente les vapeurs Sakarya et Gülhahar. Toutefois, on ne pourra les vendre qu'à l'intérieur du pays, car la cession des bateaux à l'étranger, même pour la démolition, est interdite par la loi.

LES CONFERENCES

ASSOCIATION DES DIPLOMES COLLEGE AMERICAIN

La prochaine conférence organisée par l'association des diplômés du Collège américain d'Arnavutköy, aura lieu le 6 février, au local du « Dagecik Klubü ». Mme Malvina Valdeian parlera sur

PAUL VALERY (vie et oeuvres)

Il y aura musique et thé-dansant.

A LA « DANTE ALIGHIERI »

La conférence du Prof. Steimaier sur Les réalisations du fascisme : la « bonifica » a été remise au 16 février ; elle aura lieu comme d'habitude à la « Casa d'Italia ».

MUSICISTI ITALIANI DEL SECONDO OTTOCENTO : GIACOMO PUCCINI

La conférence sera accompagnée d'une partie musicale par les soins du M^o D'Alpino Capocelli avec le concours du chœur et de solistes.

MICHNE TORAH Société de Bienfaisance (Nouriture et Habillement)

Le Comité se fait un agréable plaisir d'informer ses adhérents et les membres bienfaiteurs de l'oeuvre, qu'à l'occasion de la distribution d'habits, de chaussures et de casquettes à ses 250 pupilles de l'Ecole Communale de garçons de Galata, placés sous sa protection, il organise une matinée récréative le dimanche, 14 février 1937, à 14 heures 30, dans les salons de l'Union Française, sis rue Kabristan.

Les préparatifs en vue de la pleine réussite de cette fête, que plusieurs attendent avec impatience, sont activement poussés et le programme en sera publié incessamment.

NOTES D'ART

Le peintre Sabri Fethah

Sabri Fethah, né à Uskup en 1907, fit ses études au lycée « serbe-français » de cette ville. Son irrésistible penchant pour la peinture qui se manifesta dès son jeune âge le poussa à fréquenter, d'abord l'Académie des Beaux-Arts de Belgrade pendant deux ans et ensuite l'Académie des Beaux-Arts de Florence.

Là, durant six années consécutives, il s'assimila la technique des maîtres tels que Felice Carena, Galileo, Chini et Celestino Celestini et s'initia de près aux mystères de la peinture à l'huile, des fresques et des aquarelles.

Durant ces dernières années, un mouvement de réaction s'est fait sentir dans toute l'Europe contre les excès des peintres soit cubistes soit futuristes : ce mouvement trouve son expression dans le motto de « respect des formes ».

C'est cet art, ce respect de la forme, que Sabri Fethah nous a rapporté de Florence et qu'il incarne, devant nos yeux, non par de vaines formules, mais par des oeuvres fortes et vivantes. L'aptitude de dessinateur de ce peintre évoque celle des artistes les plus doués de la Renaissance. Mais il se sépare d'eux par le trait suivant : il concentre dans le respect des formes « le sens de volume constructif » qui caractérise le 20ème siècle. C'est de cette façon qu'il parvient d'ailleurs à combiner et à concilier en lui ces deux tendances : d'une part, il réalise le trait constructif que les Modernes atteignent en commençant par le traitement par le volume pour aboutir à la masse ; et, d'autre part, il emploie ce trait de sa nature à obtenir une forme aisément comprise de tous. Nous ne devons pas oublier que ce terme de respect des formes revêt un sens qui diffère avec chaque peintre : un exemple entre mille de cette constatation se retrouve dans la thèse du peintre cubiste qui prétend, par ses oeuvres, exprimer la Nature. En effet, le cubiste, en faisant, par voie d'une analyse géométrique, abstraction des plans, des volumes, des masses et des détails, peut soutenir qu'en voyant la Nature sous cet aspect, il ne s'en conforme que mieux au respect des formes et peut aussi, en cette vue des choses, obtenir l'approbation des initiés. Cependant, l'on ne peut nier que le fait de saisir les formes géométriques — en tant que celles-ci sont plus abstraites — est de beaucoup plus difficile. Quant aux futuristes qui ne s'inspirent ni ne s'accrochent de la Nature, il ne peut être question, pour eux, de respecter ni de se soucier des formes, car ceux-ci ne se gardent de prendre la Nature pour modèle, se piquent de créer des harmonies, colonisées ou non, au moyen des possibilités que leur offrent les surfaces, les volumes, les masses. 8.

Si par le fait d'une part, de se conformer l'esprit des arts plastiques et d'autre part de se garder de tout élément d'imitation — ce parasite de l'art — les futuristes peuvent être considérés comme de vrais idéalistes. Ils sont loin de posséder la simplicité d'un langage universel ; leur mode d'expression est complexe, les volumes, les masses. Ainc que nous l'avons dit plus haut, à l'encontre des peintres qui nient l'art abstrait et le sujet et, sciemment ou non, prennent les déformations comme point de départ, les peintres de la nouvelle école acceptent le sujet, reconnaissent les lois de la perspective et, sans soumettre l'harmonie de la composition à une norme quelconque, livrent la création de cette harmonie au tempérament du peintre lui-même pour aboutir à un fini parfait qui est infiniment loin de l'ébauche.

Sabri Fethah est l'un de ceux qui parviennent à réaliser en eux ces caractères jusqu'à un point qui atteint la perfection. Qu'il soit partisan de l'abstraction ou du respect des formes, cet artiste qui nous apporte le message d'un nouveau passésime diffère du cubisme et sait concilier en lui l'ancien et le nouveau, représente une valeur pleine d'avenir dans la voie d'incontestable progrès vers l'Art sur laquelle nous nous trouvons. Tout en laissant maintenant de côté le sujet un peu trop technique que nous avons traité plus haut et dont le but n'était autre que de nous aider à assigner sa vraie place dans l'Art à l'artiste dont nous parlons, nous pouvons cependant noter, en passant, que ce qui détermine la valeur réelle d'un artiste, c'est une chose autre — sinon plus importante — que sa formation culturelle. Cette chose qui n'est que le tempérament, la personnalité elle-même de l'artiste est aussi difficile à définir que le concept même de Beauté. Si, à l'aptitude de nos cinq sens, nous ajoutons notre culture générale et aussi notre culture professionnelle, nous n'arriverons pas, avec tout cela, à créer, à obtenir le tempérament en question. Du reste, il nous faut encore mettre en question le don — inné — du dessin et de la couleur afin de pouvoir évaluer le talent d'un peintre. Encore cette évaluation, comme chacun le sait, variera-t-elle avec chaque observateur, car c'est, en définitive, ce dernier lui-même qui pose le critère.

En Sabri Fethah, il y a une nature qui fait que le tempérament de ce jeune peintre turc ressemble aux plaines rudes et arides de l'Anatolie ; c'est d'ailleurs cette Nature que ses oeuvres empreintes de la logique de l'art dorique nous exposent et nous montrent. Ces oeuvres portent, en outre, l'attrait d'une couleur locale, d'une couleur du pays. Le tour d'esprit, le trait qui le caractérise est que, chez lui, le dessin pri-

me la couleur. C'est pourquoi, la sobriété des couleurs qui est la qualité par excellence dans l'art de la fresque est née en lui. Notons encore que la fresque monumentale étant une variété de peinture dont le caractère le plus essentiel tient dans la résistance des couleurs au temps, — le mortier étant composé de chaux et de sable — cette propriété tient à ce que cette variété de peinture par le fait d'employer les seules couleurs métalliques, a su éterniser sa durée dans la matière. Les sujets historiques se prêtent à merveille à la peinture monumentale ; ainsi la Renaissance italienne, a été le lieu d'origine le plus ancien de fresque, en est néanmoins le plus important. Fra Angelico, Giotto, Masaccio, Andrea del Castagno, Girlandajo, Michelangelo, Tiepolo, tous ces artistes, travaillant à Rome, à Venise et surtout à Florence sur de grandes surfaces, ont été spirituellement et spirituellement éternelment et spirituellement éternelment l'art de la Renaissance. De Giotto Sabri Fethah s'est assimilé les qualités de volume et de construction, de Masaccio, il a acquis l'esprit de liberté dans l'art ; de Fra Angelico, il s'est approprié les profondes vues mystiques et enfin d'Andrea del Castagno et de Girlandajo, il a appris la technique ; c'est à dire toutes les nuances et toutes les difficultés de l'art de la fresque. Quant à Michel-Ange, il fut et resta pour lui, une divine source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.

Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art. Sabri Fethah est le premier peintre turc en date. Quant à ses oeuvres, elles ont une source de force et d'aptitude éternelle, un invincible exemple et un beau symbole de l'éternité de l'Art.



Une rue de Madrid, après un bombardement aérien

La boutique de Carol de Roumanie

On ne dira pas que les rois ne se démocratisent point. Sait-on, par exemple, que le roi Carol de Roumanie possède actuellement à Bucarest une boutique où l'on vend du vin et du fromage ?

C'est une entreprise très prospère qui trouve tous les produits des vignobles et des fermes du souverain. Les chandals peuvent ainsi se procurer des prix très raisonnables, les mêmes vins, les mêmes fromages, le même beurre, les mêmes fruits que ceux servis sur la table royale.

Le roi Carol prend un vif intérêt à l'exploitation de cette boutique, qui trouve tout près de son palais. Les royaux sont particulièrement renommés les vignobles de la Couronne étaient trois fois la propriété du tsar de Roumanie avant que la Bessarabie fût province roumaine, et ils jouissaient déjà d'un certain prestige.

La santé du prince Michel de Roumanie

Florence, 27. — La nuit dernière, la princesse Irène de Grèce se porta aussitôt à la clinique où se trouve le prince-héritier de Roumanie. Des demandes sur l'état de santé du prince Michel continuent à parvenir de toutes les parties du pays. La maison royale italienne demanda des renseignements téléphoniquement ainsi que la reine de Roumanie.

CONTE DU BEYOGLU

Une femme exigeante

Par Léon DEUTSCH

Ce n'était pas une de ces opulentes magasins d'antiquités. La boutique de Bernard Morel était humble ; sa décoration avait pâli de fatigue. Pourtant, vaniteux avait pâli de fatigue. Pourtant, vaniteux avait pâli de fatigue.

Bernard Morel avait dépassé la cinquantaine. C'était un homme affable, quant à lui, il n'avait jamais eu le bien que timide. Il n'avait jamais eu le bien que timide.

Il se sentait désarmé devant l'ingratitude de son enfant. Ses épaules se voûtèrent davantage. Pourtant, il murmura avec une ferveur intacte : — Ma petite fille... ma petite fille chérie...

Le roi George V d'Angleterre et le tsar Nicolas II

On annonce la prochaine publication en Angleterre d'un livre officiel sur Nicolas II. Les premiers travaux avaient été entrepris par Edouard VIII à la demande de son père, George V.

L'aviation navale anglaise

Londres, 27. — Le ministre pour la coordination des forces armées autorise l'institution d'un corps d'aviation naval distinct de l'aviation militaire. La réforme sera réalisée en 1940, trois ans étant nécessaires pour le remaniement graduel des cadres.

Banca Commerciale Italiana

Capital entièrement versé et réserves L. 1. 845.769.054,50

Direction Centrale MILAN Filiales dans toute l'ITALIE, ISTANBUL, IZMIR, LONDRES, NEW-YORK

Créations à l'Étranger : Banca Commerciale Italiana (France) Paris, Marseille, Nice, Menton, Cannes, Monaco, Toulouse, Beauville, Bonte Carlo, Juan-les-Pins, Casablanca, (Maroc).

Banca Commerciale Italiana e Bulgara Sofia, Bourgas, Plovdiv, Varna.

Banca Commerciale Italiana e Greca Athènes, Cavalla, Le Pirée, Salonique.

Banca Commerciale Italiana e Rumana Bucarest, Arad, Braïla, Brosou, Constantza, Cluj, Galatz, Temiscara, Sibiu.

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto, Alessandrie, Le Caire, Demanour, Mansourah, etc.

Banca Commerciale Italiana Trust Cy New-York.

Banca Commerciale Italiana Trust Cy Boston.

Banca Commerciale Italiana Trust Cy Philadelphia.

Affiliations à l'Étranger : Banca della Svizzera Italiana: Lugano, Bellinzona, Chiasso, Locarno, Mendrisio.

Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud. (en France) Paris.

(en Argentine) Buenos-Ayres, Rosario de Santa-Fé.

(au Brésil) Sao-Paulo, Rio-de-Janeiro, Santos, Bahia, Curitiba, Porto Alegre, Rio Grande, Recife (Pernambuco).

(au Chili) Santiago, Valparaiso, (en Colombie) Bogota, Barranquilla.

(en Uruguay) Montevideo.

Banca Ungaro-Italiana, Budapest, Hatvan, Miskolc, Mako, Kormend, Oroshaza, Szeged, etc.

Banco Italiano (en Equateur) Gayaquil, Manita.

Banco Italiano (au Pérou) Lima, Arequipa, Cuzco, Trujillo, Ica, Piura, Puno, Chiclayo, Arequipa, etc.

Hrvatska Banka D. D. Zagreb, Soussak.

Siège d'Istanbul, Rue Voyvoda, Palazzo Karakoy, Téléphone, Péra, 44841-2-3-4-5.

Agence d'Istanbul, Alalemclyan Han. Direction: Tél. 22900. — Opérations gén.: 22915. — Portefeuille Document 22903. Position: 22911. — Change et Port.: 22912.

Agence de Péra, Istiklal Cadd. 247. Ali Namik Han, Tél. P. 1046.

Succursale d'Izmir

Location de coffres-forts à Péra, Galata, Istanbul.

SERVICE TRAVELER'S CHECKS

Vie Economique et Financière

Le commerce extérieur de la Turquie

L'évolution économique de la nation se reflète dans ses échanges avec l'étranger

L'examen attentif du chiffre d'exportation ou d'importation de certains articles est susceptible de nous fournir, à la lumière de données déjà acquises, une idée très nette de l'évolution et des progrès de la vie économique du pays.

Les exportations de fruits secs sont également fort satisfaisantes et suivent, depuis 1934, une progression constante particulièrement forte en 1936 puisqu'elle offre sur 1935 un excédent de Ltqs. 3.692.292.

L'intérêt manifesté par le gouvernement pour la question cotonnière a été des plus profitables au point de vue commerce extérieur.

Coton : 1936 6.375.102 1935 4.524.177 1934 926.028

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et nous n'aurons rien à ajouter, si ce n'est le fait de rappeler à nos lecteurs que ce chiffre d'exportation est un surplus, qu'il faut ajouter à la consommation locale de coton exigée par les fabriques turques.

L'Allemagne et le Japon ont été en 1935 les principaux acheteurs de coton turc.

Allemagne 14.051.744 6.192.122 Japon 528.313 194.848

Les tabacs suivent la même progression que le coton : environ 5 millions de livres en 1934, plus de 9.500.000 livres en 1936. L'excellente récolte actuelle et les prix majorés donneront, en fin d'année, les meilleurs résultats.

Les peaux ont considérablement augmenté leur chiffre d'exportation passant de 1.052.945 livres en 1935 (neuf premiers mois) à 3.003.886 en 1936, présentant ainsi un excédent de près d'un million de livres.

Si les augmentations ont été considérables, les articles en régression offrent, par contre, de très fortes différences passives.

Les céréales ont subi dans leur chiffre d'exportation une forte contraction: 1935 7.772.687 1936 2.844.156

Cela est dû à l'insuffisance de la récolte.

Le groupe des animaux vivants suit, lui aussi, une courbe descendante, qui lui a fait perdre, depuis 1934, près de 1,5 million de livres.

La politique économique de la Turquie se reflète assez fidèlement dans les résultats acquis dans le domaine du commerce extérieur. Les efforts, bien souvent couronnés de succès, que fait quotidiennement la nation pour l'industrialisation du pays et un rendement plus scientifique et plus grand de la terre, ne manquent pas d'avoir des résultats assez satisfaisants dans le cadre des échanges avec l'étranger.

Raoul HOLLOS.

Un accord a été réalisé au sujet des titres Anatolie et Port de Haydarpaşa

Ankara, 27 A. A. — On nous informe que les délégués désignés par les assemblées générales des Sociétés des Chemins de Fer d'Anatolie et du port de Haydarpaşa, s'étant mis en rapport avec le gouvernement, un accord a été intervenu dans les conditions ci-après:

Les intérêts et amortissements des actions et obligations émises par ces deux Sociétés seront remboursés en francs suisses au cours de ce jour.

Le procès-verbal concernant l'accord réalisé sera soumis à l'examen du Kamaty.

Immédiatement après la ratification de la loi relative, on commencera à rembourser les coupons échus, mais qui ne sont pas encore payés.

Dans le but d'éviter une baisse de ces obligations, le gouvernement appliquera, de son côté, les mesures ci-après :

Les obligations Anatolie de la première, deuxième et troisième séries qui seront présentées dans le courant de deux années à la caisse des amortissements pourront être échangées contre les obligations de l'emprunt Ergani ou Sivas-Erzurum en calculant 42 livres pour chaque obligation. Les bons de représentation exhibés jusqu'au 30 juin 1937 seront échangés contre les obligations précitées en calculant pour chaque bon 46 livres.

Les obligations Haydarpaşa présentées dans le courant de deux années et les bons de représentation exhibés jusqu'au 30 juin 1937 seront échangés contre les mêmes obligations intérieures en calculant respectivement 46 et 50 livres pour chaque titre.

En ce qui concerne les actions Anatolie, remboursables cent pour cent, celles-ci seront échangées dans le courant de deux années contre les obligations intérieures en calculant 42 livres pour chaque titre, et celles étant remboursables 60 % vaudront 25 livres chacune.

Il convient d'ajouter que cet échange n'a lieu que si le porteur en fait la demande.

Le marché des tabacs

Le marché des tabacs d'Istanbul s'ou-

ger ; trois ont appareillé avec leur cargaison complète.

Ces jours derniers, on a reçu des turbots de Mersin. Ils sont vendus à 40 à 50 piastres. Des installations spéciales ont été faites à bord des bateaux qui transportent le poisson de Mersin en notre port en vue d'assurer sa conservation.

Le prix du fer

Après le fer, dont le prix a beaucoup haussé, ainsi que nous l'avions annoncé, le tour est maintenant aux articles fabriqués avec du fer. On attribue ce fait à la cessation à peu près complète de l'activité des hauts fourneaux en Espagne. D'autre part, la France, qui était aussi un pays exportateur, réserve pour ses propres besoins toute sa production.

Bref, il s'agit d'un phénomène d'une portée mondiale et non d'une hausse locale, limitée à notre seul pays.

Les créances de nos négociants sur l'Espagne

On avait accordé à nos négociants qui s'étaient livrés à des exportations de destination de l'Espagne une avance de 80 % sur leur avoir. Les intéressés désiraient obtenir également de la Banque Centrale de la République le reliquat, soit les 20 % restants. Ils ont décidé d'entreprendre des démarches dans ce sens et d'envoyer dans ce but une délégation à Ankara.

La végétaline en hausse

La végétaline a renchéri ces jours derniers. Le kilo qui se vendait à Pts 50, est, maintenant à 58.

Les cultures d'opium

La culture de l'opium s'est ressentie de rigueurs de l'hiver. On dit que dans certaines régions, les récoltes ont été détruites par le froid.

Les experts n'ont pas achevé leurs études et l'on n'a pu établir la quantité qui a été ainsi détériorée.

ETRANGER

Une entente cotonnière américano-japonaise

Tokio, 27. — A la suite d'une entente avec les Etats-Unis, le Japon accepte de limiter ses exportations de tissus de coton à 180 millions de yards.

La France à la Foire de Tripoli

Tripoli, 27. — On apprend que la France participera à la Foire de Tripoli par deux expositions distinctes, l'une métropolitaine et l'autre coloniale.

L'industrialisation de l'A.O.I.

Massaouah, 27. — Le duc d'Ancone, accompagné du gouverneur de l'Erythrée, le général Guzzoni, visita à Gura-

Le plus fin Jambon salé au sucre qui a été honoré d'une médaille d'or avec félicitations du jury à l'Exposition Culinnaire de Paris en 1909 et du plus grand prix au Türk Kadın Birligi en 1935. C'EST LE JAMBON DENDRINOT

MOUVEMENT MARITIME

LLOYD TRIESTINO

Galata, Merkez Rihim han, Tél. 44870-7-8-9

DEPARTS

ALBANO partira Jeudi 28 Janvier à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Batoum, Trébizonde, Samsoun, Varna et Bourgas.

ASSIRIA partira Samedi 30 Janvier à 17 h. pour Salonique, Metelin, Smyrne, Pirée, Patras, Calamata, Brindisi, Venise et Trieste.

QUIRINALE partira Lundi 1 Février à 20 h. des Quais de Galata pour le Pirée, Brindisi, Venise et Trieste.

DIANA partira Mercredi 3 Février à 17 h. pour Cavalla, Salonique, Voio, Pirée, Patras, Sauti-Quaranta, Brindisi, Ancone, Venise et Trieste.

ABRAZIA partira Mercredi 3 Février à 18 h. pour Bourgas, Varna et Constantza.

CELIO partira Lundi 8 Février à 20 h. de Quais de Galata pour le Pirée, Brindisi, Venise et Trieste.

FIN CA partira Mercredi 10 Février à 17 h. pour le Pirée, Naples, Marseille et Gènes.

BOLSENA partira Jeudi 11 Février à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Batoum, Trébizonde, Samsoun, Varna et Bourgas.

ALBANO partira Mercredi 18 Février à 17 h. pour Salonique, Metelin, Smyrne, Pirée, Calamata, Patras, Brindisi, Venise et Trieste.

En coïncidence à Gènes et à Trieste avec les transatlantiques de la Società «Italia» pour l'Amérique du Nord, du Sud et Centrale, avec les luxueux bateaux du Lloyd Triestino pour l'Afrique et l'Extrême-Orient et avec ceux de la Tirrenia pour la Tripolitaine et la Méditerranée et le Continent.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Agence Générale du Lloyd Triestino, sise à Mombane, Sarap Ikelesli, No. 17, 141, Galata, sur les Quais. Téléphone 44877/8/9, aux Bureaux des Wagons-Lits à Péra, Téléphone 44686 Galata (Téléph. 44670), aux Bureaux de la Natta à Péra (Téléph. 44914) à Galata (Téléph. 44514) ou aux autres Bureaux de Voyages.

FRATELLI SPERCO

Quais de Galata Hüdavendigâr Han — Salon Caddesi Tél. 44792

Table with 4 columns: Départs pour, Vapeurs, Compagnies, Dates (sauf impévu)

Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Hambourg, ports du Rhin. «Vulcanus» «Ulysses» Compagnie Royale Néerlandaise de Navigation à Vap.

Bourgas, Varna, Constantza. «Hermes» vers le 8 Fév.

Pirée, Marseille, Valence, Liverpool. «Durban Maru» «Delagoa Maru» Nippon Yusen Kaisha vers le 18 Fév. vers le 15 Mars

C. I. T. (Compagnia Italiana Turismo) Organisation Mondiale de Voyages. Voyages à forfait. — Billets ferroviaires, maritimes et aériens. — 50% de réduction sur les Chemins de fer Italiens. S'adresser à: FRATELLI SPERCO: Salon Caddesi-Hüdavendigâr Han Galata Tél. 44792.

LA PRESSE TURQUE DE CE MATIN

Après les débats de Genève

L'Angleterre et le "Hatay" - Les Français et les Syriens doivent être aussi satisfaits que nous

Nos confrères continuent à célébrer ce matin l'heureuse issue des négociations sur le "sancaq" à Genève.

M. Ahmet Emin Yalman rend hommage, dans le "Tan", aux Etats amis qui ont offert leurs bons offices en vue de faciliter l'obtention de l'accord.

«Nous enregistrions tout particulièrement avec reconnaissance les efforts déployés par le ministre des affaires étrangères, M. Eden, en vue de réaliser une médiation.

Nous ne dissimulons pas toutefois les regrets que nous avons ressentis sur un point. A un certain moment, le langage et l'attitude de l'Angleterre officielle comme aussi la langue d'une partie des journaux anglais nous ont donné cette impression : que l'Angleterre n'était pas complètement sûre de nos intentions pacifiques. On a cru que dans la question du "sancaq", nous nous étions écartés de notre politique de la sécurité réciproque et de la paix, que nous préférons les aventures à un développement intérieur continu et qu'un jour ces aventures pourraient être en opposition avec les intérêts de l'Angleterre.

Or, il est douloureux pour nous d'admettre jusqu'à l'hypothèse que l'Angleterre amie ait pu ne pas apprécier nos efforts dans la question de Hatay et qu'elle ait pu admettre un seul instant que nous fussions enclins à nous laisser entraîner par le goût des aventures.

Nous attachons une grande importance à la sécurité réciproque qui s'est établie entre l'Angleterre et nous. Nous voyons le fondement le plus sûr de la paix et de la stabilité du Proche-Orient.

Nous désirons que nos amis anglais apprécient ce point, à savoir qu'il n'y a aucune part faite à l'aventure dans la politique étrangère de la République turque. L'un des plus grands services rendus par Atatürk à la Turquie et à la paix mondiale, c'est d'avoir clôturé tous les vieux comptes de la nation turque, d'avoir complètement liquidé toute aspiration à la reconquête des territoires perdus et d'avoir instauré une amitié étroite avec tous les voisins.

L'intérêt que porte la nation turque à l'extérieur, s'inspire de son désir de voir le monde et spécialement les environs de son propre territoire revêtir un aspect de sécurité et d'équilibre. Quels que soient les attrait des éventualités d'aventures qui existent à l'extérieur, aucune ne nous intéresse. Nous avons du travail pour des générations entières en vue de vaincre et de dominer les forces de la nature, dans notre pays, d'assurer la prospérité de notre foyer, d'assurer à notre peuple le niveau de culture et d'existence auxquels il a le droit de prétendre.

Il n'y a pas un seul citoyen turc qui nourrisse des aspirations territoriales, des désirs d'influence ou des aspirations d'aventures hors de nos frontières.

Notre plus grande aspiration est que l'Angleterre soit convaincue de la justesse de ces points, qu'elle fasse ses calculs en conséquence et qu'elle travaille avec nous dans la main afin de contribuer à maintenir l'amitié turco-anglaise pure et sans aucune arrière-pensée.

Il fallait que le moindre soupçon ni le moindre hésitation ne pussent naître un seul instant dans le coeur de l'Angleterre à propos de la question du Hatay. Le fait qu'un pareil soupçon ait pu naître, nous l'attribuons uniquement à l'influence de nos moyens et de notre organisation en vue de faire connaître notre voix à l'étranger.

La conclusion que nous retirons du fait qu'une pareille hésitation ait pu se manifester est qu'il faut nous attacher sérieusement à éviter entièrement que de pareilles éventualités puissent se manifester à l'avenir et qu'il convient de parler très franchement à nos amis anglais.

*** Dans le "Cumhuriyet", M. Abidin Daver constate que deux éléments ont assuré notre victoire dans la question de Hatay : le fait que la question ait été prise en mains par Atatürk et le fait aussi que le bon droit était de notre côté. Et il ajoute :

«Nous savons toutefois qu'il y a des causes où le bon droit était de notre côté, voire des victoires militaires dont les fruits ont été perdus par nos diplomates et sans ressources, ignorants, faibles et sans succès. C'est pourquoi des deux facteurs déterminants de notre succès, le premier — l'intelligence supérieure d'Atatürk — nous semble de beaucoup le plus important.

La France et la Syrie profiteront beaucoup, elles aussi, de ce que la question de Hatay ait été réglée de façon satisfaisante pour la Turquie. D'abord, il n'est pas possible de régler la question sans notre consentement. Car la nation qu'il dirige aurait, tôt ou tard, réglé la question dans la forme voulue par nous. Mais alors, la France — et peut-être aussi la Syrie — auraient perdu l'amitié turque. Une partie de la

presse française et le président du conseil lui-même, l'ont compris. Placés dans l'alternative de donner son indépendance au Hatay, pour conserver l'amitié turque ou de perdre cette dernière en agissant dans le sens contraire, ils ont très sagement agi en préférant la première solution. Et en ce faisant, ils ont bien agi autant dans l'intérêt de la Turquie que dans le leur. Car en renonçant à un objectif irréalisable — comme l'asservissement du Hatay turc — la Syrie et la France se sont assurés la puissante et indissoluble amitié de la Turquie.

Bref, les Français et les Syriens doivent être aussi satisfaits que nous de ce que la question de Hatay se soit achevée par un accord. Car ils ont acquis ainsi l'amitié de la généreuse Turquie.

La Suisse et la S.D.N.

Berne, 27. — La "Gazetta Ticinese" écrit que l'association des journalistes accrédités auprès de la S. D. N. dépassa toutes les limites par sa lettre au conseil à propos du cas du "journaliste" Prato.

En effet, l'association prétend que la Suisse renonce à ses droits de souveraineté, ce qui est absolument intolérable. Le journal ajoute que si la question faisait l'objet d'un referendum, le peuple suisse en profiterait pour exprimer son avis sur la S. D. N.

Un duel entre journalistes

Paris, 27. — Le journaliste, M. Serge Weber, rédacteur au "Paris-Midi", eut une rencontre à l'épée, dans une propriété privée, avec l'administrateur de l'« Ami du Peuple », M. Charles Michelson pour des raisons purement personnelles. Le duel prit fin à la troisième reprise à la suite d'une blessure de M. Michelson à l'avant-bras.

Qui a assassiné l'économiste russe Navachine ?

Paris, 27. — La police parisienne estime toujours que la mort mystérieuse de l'économiste russe, Navachine, est l'oeuvre d'une vengeance politique. Mais elle ne réussit jusqu'à présent à trouver le moindre indice sur l'assassin ou les assassins. L'autopsie du cadavre effectuée ce matin n'aurait relevé quoi que ce soit pouvant éclairer la police. Les recherches se concentrent sur le mystérieux individu qui visita Navachine, il y a quelques jours.

La crise ministérielle japonaise

Les difficultés du général Ugaki

Tokio, 27. — Le général Ugaki se rendit au palais et informa l'empereur des graves difficultés qu'il rencontre dans la formation du cabinet.

Les Ethiopiens musulmans à la Mecque

Addis-Abeba, 27. — Sur l'initiative de l'Institut de tourisme, un grand pèlerinage pour la Mecque a été organisé auquel participeront des milliers de musulmans. A la suite de cette initiative, une très ancienne aspiration des musulmans d'Ethiopie se réalisera, car sous le gouvernement du Négus, un pareil pèlerinage n'était pas possible.

MUNICIPALITE D'ISTANBUL

THEATRE MUNICIPAL DE TEPEBAŞI

Istanbul Belediye Şehir Tiyatrosu

Ce soir à 20 h. 30

SECTION DRAMATIQUE

Yaban Ördek

SECTION OPERETTES

THEATRE FRANÇAIS ASK MEKTEBİ

ON DEMANDE INFIRMIERES EXPERIMENTEES et garde-malades pour l'hôpital. S'adresser à Beyoğlu, rue Yemencici, No. 9.

Sahibi : G. PRIMI

Umumi Nesriyat Müdürü : Dr. Abdül Vehab BERKEN

M. BABOK, Basmevi, Galata

Sen-Piyer Han — Telefon 43458

La séance d'hier au Conseil de la S. D. N.

(suite de la 1ère page)

sidé nos pourparlers avec une infatigable et méritoire patience et son souci de conciliation et d'équité, ainsi que sa compétence ont rapidement amené les deux parties à s'en remettre dans de nombreuses difficultés à sa décision.

Je remercie également le représentant de la Grande-Bretagne amicalement liée à la France et à la Turquie, M. Eden, qui a apporté aux deux parties sa loyale collaboration afin de rapprocher leurs vues et de les acheminer vers l'accord. Son autorité et son expérience que renforce encore sa bonne grâce y ont largement contribué.

Je n'oublie pas les autres amis communs de la France et de la Turquie dont le concours moral a été si précieux.

Je tiens, enfin, à rendre hommage à M. Aras. Chacun lui reconnaît une grande vigueur dans la défense des intérêts et des vues de son pays. Mais il a senti, en outre, avec nous, que, dans ces pourparlers, ce qui était en jeu, n'était pas seulement l'objet immédiat des débats.

Il s'agissait aussi d'affirmer par un accord amical la valeur et l'efficacité de l'amitié franco-turque. Grâce à ce sentiment commun de nos deux délégations, cette amitié s'est heureusement fortifiée d'une épreuve dure, dès le premier jour nous nous sommes refusés à admettre qu'elle put en aucune manière affecter ou affaiblir. La paix ainsi sort incontestablement consolidée de ces négociations, et cela dans des régions où se posent nombre de problèmes délicats.

Par l'arrangement auquel nous sommes arrivés, la situation dans la Méditerranée orientale se stabilise. Le statut politique et territorial est confirmé. Telle est la portée réelle du règlement que nous venons d'élaborer.

Je suis heureux de souligner que l'arrangement qui scelle une fois de plus l'amitié franco-turque est précisément lié à cet accord de 1921 par lequel la France est entrée en relations confiantes avec le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale.

Rien ne saurait désormais entraver cette volonté ferme et réciproque de coopération dont les effets se feront d'autant mieux sentir que le compte le plus attentif a été tenu des intérêts essentiels de la Syrie comme ceux du "sancaq" d'Alexandrette. Il est clair d'ailleurs que le jeune Etat syrien, que la France a mission de conduire à l'indépendance, et dont le destin est cher à son coeur, ne connaît la tranquillité que si ses rapports avec ses voisins sont amicaux. Entre la Turquie et la Syrie, il ne peut et ne doit exister que confiance et cordialité.

Notre devoir, celui de la S. D. N., était d'écarter la menace qui serait née à l'avenir des rapports turco-syriens, d'empêcher au point de départ une méfiance qui, avec le temps, aurait risqué de s'envenimer. La France qui a foi dans la maturité du peuple syrien, mais qui se doit de le mettre à même d'entrer avec confiance dans la vie internationale, estime en pleine conscience de ses devoirs envers son pupille d'hier que l'arrangement négocié apporte au nouvel Etat un apaisement qui est la plus précieuse garantie sur laquelle puisse se fonder son avenir.

Comment ne pas souligner que c'est à Genève et grâce à Genève qu'ont été obtenus ces heureux résultats.

La S. D. N. a montré ainsi une fois de plus qu'elle offre au règlement des différends internationaux le foyer le plus favorable et les méthodes les plus efficaces.

C'est sous son égide qu'a été résolue toute difficulté que les vieilles procédures diplomatiques s'étaient montrées impuissantes à apaiser. La France, profondément attachée à l'Institution de Genève, se plaît à la constater aujourd'hui.

Je suis sûr, enfin, qu'en approuvant le magistral rapport de M. Sandler, le conseil considérera avec la délégation française le résultat acquis comme d'autant plus précieux qu'il doit, dans notre esprit et certainement dans la réalité, contribuer à asseoir sur des bases solides l'indépendance d'une jeune nation à assurer sa prospérité dans une harmonie générale.

LA SATISFACTION DE LA PETITE-ENTENTE

Au nom de la Petite-Entente, M. Antonescu, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, déclara : Je ne saurais ne pas vous faire part de la joie et de la profonde satisfaction que ressent la Roumanie en présence de l'accord qui a pu, si heureusement, se réaliser entre la France et la Turquie, dans la question d'Alexandrette. Cet accord témoigne de l'efficacité des méthodes de la S. D. N. quand les parties sont réellement animées par le désir de s'entendre et si elles savent placer au-dessus de leurs divergences passagères la volonté permanente de faire triompher la paix.

Au nom de la Petite-Entente, je considère de mon devoir d'adresser mes plus vives félicitations à M. Yvon Delbos. Comme membre de l'Entente balkanique, j'adresse les mêmes félicitations à son président en exercice, M. Rüstü Aras.

La haute compréhension, le calme et l'affabilité qui ont d'ailleurs fait de M. Yvon Delbos un grand artisan de la paix ont trouvé leur écho dans l'esprit plein de tact et dans la pondération de M. Aras qui a su harmoniser les nécessités de la coopération internationale

avec son dévouement incessant à la Turquie, en rendant une fois de plus des services exceptionnels à son pays.

Grâce à ce concours de bonnes volontés et aux efforts admirables déployés par certains autres membres du conseil et surtout par notre rapporteur, M. Sandler auquel je tiens à rendre hommage pour le succès qu'il a remporté dans sa délicate mission, la S. D. N. a su triompher d'un problème complexe et qui, à certains égards, était marqué de sérieux obstacles.

Cet accord réalisé montre, par de là, les difficultés qui peuvent se présenter dans les rapports internationaux, une ordre plus profond de « fait » de l'amitié, de l'estime et de la compréhension réciproque qui unissent la France et la Turquie et à leurs alliés communs.

La rapide solution de la question d'Alexandrette constitue, enfin, une preuve éclatante qu'avec le concours de la S. D. N., on est en mesure de surmonter les difficultés de l'heure présente quand on est fermement décidé à renoncer à la politique d'irrésolution génératrice de sentiments d'incertitude et de découragement qui peut menacer l'oeuvre de consolidation de la paix.

LES FELICITATIONS DE M. EDEN

Ce fut au tour de M. Eden de prononcer l'allocation ci-après :

Je voudrais m'associer cordialement aux félicitations que les deux parties ont adressées au rapporteur M. Sandler, pour l'habileté avec laquelle il a réussi à faire des discussions un accord sur cette délicate et très importante question. Il a donné, une fois de plus, — était-ce vraiment nécessaire ? — une preuve de son art, de son talent de conciliation et de son talent particulier à rechercher une solution acceptable pour les deux points de vue qui paraissent inconciliables au début des discussions.

Comme un ami sincère des deux parties, je dois dire que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni est extrêmement satisfait de voir qu'un accord a pu être conclu. Chaque partie a contribué à la solution du différend par le désir qu'elle a manifesté à comprendre le point de vue de la partie adverse.

Je voudrais tout particulièrement rendre hommage à l'attitude qui a été adoptée par les deux distingués représentants de la France et de la Turquie, M. Delbos et M. Aras.

Le gouvernement français tout en restant fidèle aux obligations qu'il a assumées aux termes du mandat et qui l'obligent à maintenir l'intégrité de la Syrie a, néanmoins, déféré aux désirs exprimés par la Turquie dans un esprit extrêmement généreux.

De son côté, le gouvernement turc a montré une sagesse et un esprit de réconciliation-positive en acceptant les propositions qui ont été présentées par le rapporteur. En adoptant une telle attitude, le gouvernement turc a, une fois encore, comme à Montreux, largement contribué à l'apaisement international.

L'accord qui a été conclu est en parfaite harmonie avec les obligations que le gouvernement français, en sa qualité de puissance mandataire, a assumées à l'égard de la S. D. N. et à l'égard de la Syrie. De plus, il dissipe les préoccupations exprimées par le gouvernement turc, préoccupations que nous comprenons parfaitement, ce gouvernement désirant que la population turque du « sancaq » ait une protection et une sécurité complètes.

Nous pouvons féliciter les représentants des deux gouvernements, M. Delbos et M. Aras, de l'état d'esprit dont ils ont fait preuve au cours des négociations délicates, qui ont permis de dégager les lignes essentielles d'un accord. J'espère sincèrement, malgré que certaines difficultés doivent encore être surmontées, que ces propositions, lorsqu'elles seront mises en applications, présenteront un avantage durable et pour la Syrie et pour le « sancaq ».

En terminant, je voudrais remercier MM. Delbos et Aras pour les aimables paroles qu'ils ont prononcées concernant l'aide que la délégation du Royaume-Uni a pu leur fournir. J'ai pu me rendre compte du caractère difficile des questions qui se posaient et je crois que le conseil peut tirer des encouragements sérieux du fait qu'il a été possible sous les auspices de la S. D. N. dans l'esprit du pacte et avec l'aide de la S. D. N. d'aboutir à une solution que les deux parties considèrent comme étant acceptable.

...EI CELES DE M. LITVINOF

M. Litvinof, parlant au nom de l'U. R. S. S., dit notamment : « Le problème qui s'est posé entre la France et la Turquie et qui vient d'être résolu, fait partie de la catégorie des questions au sujet desquelles mon gouvernement a formulé une réserve générale lorsqu'il est entré à la S. D. N., étant donné l'attitude spéciale qu'il a prise à l'égard du système des mandats. Néanmoins, cette affaire a soulevé dès le début un intérêt très vif de la part de mon gouvernement du fait qu'il mettait en cause deux pays avec lesquels l'U. R. S. S. entretient les relations les plus intimes. L'un de ces pays est la Turquie, qui a entretenu des relations amicales et sincères avec mon gouvernement, presque depuis le début de son existence. L'autre partie est la France, avec laquelle l'Union soviétique a tant d'intérêts communs en vue de consolider la paix européenne et

avec laquelle elle est liée par un pacte d'assistance mutuelle.

Nous désirons que nos amis, entretenus entre eux les mêmes relations amicales qu'avec nous. Par conséquent, la controverse qui avait surgi entre ces deux pays ne pouvait que nous causer de l'inquiétude. C'est, cependant, avec un très vive satisfaction que nous avons appris au début de l'affaire que les deux gouvernements avaient décidé de soumettre la question à la S. D. N. Ils marquaient ainsi leur désir de voir ce problème résolu d'une façon conforme à l'attitude d'Etats qui font reposer leur politique étrangère sur le principe du renforcement de la paix et de la sécurité collective. Nous n'avions aucun doute que cette méthode aboutirait à un règlement équitable et satisfaisant pour les deux parties.

Je tiens, aujourd'hui, à exprimer ma joie profonde à la constatation que nos prévisions se sont réalisées et que nous pouvons maintenant inscrire au crédit de la S. D. N. le règlement de cette question qui, je l'espère, produira un rapprochement entre les deux parties en cause.

Je tiens à adresser mes sincères félicitations à mes collègues M. Delbos, ministres des A. E. de France, et à M. Aras, ministre des A. E. de Turquie, pour le succès de ces négociations.

Je tiens également à adresser mes félicitations à tous ceux qui les ont aidés à atteindre ce résultat, ainsi qu'au rapporteur, M. Sandler, qui joue un rôle si important. ***

Après les discours au conseil des chefs de délégation, le rapporteur, M. Sandler, reprenant la parole, a prononcé les discours suivants :

« Après les déclarations que nous venons d'entendre, il ne me reste pas beaucoup à dire. Il ressort de ces déclarations que le conseil aura la grande satisfaction de se rallier à un accord de principe dans des conditions qui permettent de juger très favorablement des perspectives d'un règlement de

la question.

Très touché des aimables paroles d'appréciation qui viennent d'être prononcées à mon adresse, ce n'est qu'avec un agréable devoir de déclarer que nous sommes arrivés à cet accord de principe grâce aux efforts réitérés des deux gouvernements spécialement intéressés en vue de rechercher dans un esprit amical une base commune permettant de concilier leurs positions. S'il y a parfois des moments difficiles, la raison en est dans la complexité des problèmes à résoudre. Mais la bonne volonté n'a jamais fait défaut et le résultat acquis en est la meilleure preuve.

Je tiens à rendre hommage à mes collègues français et turc pour leur esprit de conciliation et de collaboration. Je ne saurais manquer non plus de remercier M. Eden, qui nous a précédés ces derniers jours décisifs, une aide si discrète qu'efficace et qui a été hautement appréciée par tous.

En ma qualité de rapporteur, je suis particulièrement reconnaissant d'avoir été assisté dans mon travail d'une manière excellente par les services du secrétariat dont j'ai apprécié avec plus le zèle et la haute compétence.

Pour terminer, je crois pouvoir constater que le travail accompli jusqu'à ce jour s'est inspiré du souci primordial de tenir compte à la fois des obligations que la S. D. N. a assumées envers les populations dont il s'agit et du devoir de notre institution de prêter tout concours à la consolidation de bonnes relations de bon voisinage et de bonne entente dans les régions dont le conseil a été soumis à l'examen du conseil.

L'application de ces mêmes principes à l'avenir dans une atmosphère d'entente devra assurer, même si un travail considérable reste encore à accomplir, un règlement définitif, équitable et conforme au pacte. ***

On passa alors au vote et l'on adopta le rapport de M. Sandler, sans observation. La séance fut levée.

1750 appareils en trois ans

(suite de la 1ère page)

chacun, en moyenne, cent avions. M. Simmonds réclama la réorganisation du système d'approvisionnement en matières premières et la permission d'importer celles-ci des meilleurs centres producteurs de l'étranger. Il recommanda aussi une meilleure protection des populations civiles.

Sir Thomas Inskip, répondant au nom du gouvernement, rappela que le programme du gouvernement portera à 1750 le nombre des avions, sans compter les escadrilles de la marine, mais les forces aériennes auxiliaires comprises. Il admit qu'il y eut un retard dans l'exécution du plan gouvernemental, 24 escadrilles restent à former, dit-il, mais nous calculons que celles-ci seront prêtes en juillet prochain.

Sir Thomas Inskip précisa que ce retard est dû : 1° à la difficulté de trouver des dessinateurs de machines et d'outils, 2° à l'envoi d'escadrilles dans la Méditerranée.

Il ajouta que les usines prévues par le plan de mobilisation industrielle commenceront à produire dès l'automne, et que leur production de moteurs commencera en janvier prochain.

Le ministre termina son exposé en soulignant que le réarmement n'était pas le but, mais une partie indispensable de la politique qui vise à un règlement pacifique.

« Notre main restera armée, conclut-il, jusqu'à ce qu'un tel règlement intervienne. » La majorité applaudit l'exposé de sir Inskip, puis M. Winston Churchill appuya les assertions de M. Simmonds.

M. Churchill déclara notamment : « Les 22 dernières escadrilles sont embryonnaires, dépourvues de valeur de combat. Il existe donc un déficit de 4 escadrilles. Il existe, en Allemagne, 150 escadrilles de 12 avions chacune et un total de 2.000 avions si l'on y ajoute les appareils de la « Luftthansa ». Lorsqu'en novembre dernier j'ai dit que le nombre de nos avions n'atteignait pas les deux tiers de celui des forces aériennes allemandes, je n'exagérai pas. Non, car je doute qu'à cette époque notre force aérienne égalait la moitié de celle du Reich. »

Vous voyez bien que l'on ne peut pas parler de parité. Et je crains fort que dix années critiques ne s'écoulent avant que nous n'assurions la sécurité de ce pays, car je vois le gouvernement recourir à de pauvres palliatifs en une période si pleine de dangers. » Le contre-amiral Suetter estima exacts les chiffres énoncés par M. W. Churchill et la séance se termina après une intervention du lieutenant-commander, Fletcher, travailliste.

LECONS D'ALLEMAND ET D'ANGLAIS ainsi que préparations spéciales des différentes branches commerciales et des examens du baccalauréat — en particulier et en groupes — par jeune professeur allemand, connaissant bien le français, enseignant à l'Université d'Istanbul, répétiteur officiel des diverses écoles d'Istanbul, dans toutes les branches et agrégé de l'Université de Berlin — littérature et philosophie. Nouvelle méthode radicale et rapide Prix modestes. S'adresser au journal sous les initiales : « Prof. M. M. ».

LA BOURSE

Istanbul 27 Janvier 1937

(Cours informatifs)

Table of financial data including Obl. Empr. intérieur 5% 1918, Obl. Empr. intérieur 5% 1933 (Ergani), Bons du Trésor 5% 1932, etc.

CHEQUES

Table of exchange rates for various cities: Londres, New-York, Paris, Milan, Bruxelles, Athènes, Genève, Sofia, Amsterdam, Prague, Vienne, Madrid, Berlin, Varsovie, Budapest, Bucarest, Belgrade, Yokohama, Stockholm, Moscou, Or, Mecidiya, Bank-note.

BOURSE DE LONDRES

Lire, Fr. Fr., Doll.

CLOTURE DE PARIS

Dettes Turque Tranche I, Banque Ottomane